

## **AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE**

### **Nom de l'organisme :**

Syndicat Intercommunal de Coopération et des Compétences Enfance (SICCE)  
100 Montée de la Creuse – 38560 JARRIE  
Téléphone : 04.76.78.33.61 - Tél. mobile Directrice : 06.70.79.11.42

### **Objet du marché :**

Conception et fourniture de repas en liaison froide destinés à la restauration des établissements d'accueil du jeune enfant

**Procédure :** Accord-cadre passé en vertu des dispositions de l'article R.2123-1, 3° du Code de la Commande Publique, régissant la procédure adaptée.

### **Forme du marché :**

Accord-cadre à bons de commande mono attributaire, passé par un pouvoir adjudicateur avec montants minimum et maximum et sans remise en compétition lors de l'attribution des bons de commande, en application de l'article R2162-2 alinéa 2 et R2162-13 à R2162-14 du code de la commande publique.

### **Dévolution en marchés séparés**

#### **Lot n°1 Repas destinés à l'établissement d'accueil « La Ribambelle » à JARRIE**

Le montant minimum de commandes pour la durée de la période initiale est de :  
19 570.00 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période initiale est de :  
45 000.00 euros HT.

Le montant minimum est de 29 080 euros HT et le montant maximum est de 50 000 euros HT pour les trois autres périodes de reconduction.

#### **Lot n°2 Repas destinés à l'établissement d'accueil « Pré en bulle » à VAULNAVEYS-LE-HAUT**

Le montant minimum de commandes pour la durée de la période initiale est de :  
28 500.00 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période initiale est de :  
47 500.00 euros HT.

Le montant minimum et maximum de commande est identique pour les trois autres périodes de reconduction.

Il n'est pas prévu d'options techniques et les variantes ne sont pas autorisées.

Les candidats peuvent présenter des offres pour tous les lots.

L'accord-cadre relatif à chaque lot commence le 01/01/2021 pour une durée initiale de 1 année.

Il est renouvelable 3 fois par reconduction tacite pour une période de 1 année.

Le pouvoir adjudicateur pourra renoncer à la reconduction tacite par dénonciation expresse faite un mois avant l'échéance du contrat par l'envoi d'un préavis au titulaire du marché avec recommandé et accusé de réception

La durée maximale de l'accord-cadre est de 48 mois.

**Conditions de participation :** Cf. règlement de la consultation.

**Critères d'attribution** : Cf. règlement de la consultation

*Date d'envoi du présent avis à la publication* : 06/10/2020

*Date limite de réception des offres* : 02/11/2020 à 12:00